



DÉLIBÉRATION N° 110/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE
Approbation du Règlement
Intérieur – Service Éducation-
Enfance-Jeunesse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2026.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, Mme Aurélie FERNANDES, M. Nicolas BONJEAN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVEIRA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, Mme Julie FAITOUT, M. Bruno DARCILLON, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Étaient représentés :

M. Halim YALCIN par Mme Florence PLUCHART.

M. Eric DERSIGNY par Mme Laurence DUPONT.

M. Emmanuel DENIS par M. Laurent THEVENOT.

Mme Céline MADEUF est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que l'actuel Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Volvic a été approuvé par délibération n° 69/2024 du 20 juin 2024.

Des modifications dans l'organisation du service Education Enfance Jeunesse engendrent la nécessité de procéder à la révision de ce règlement intérieur, notamment, sur les points suivants :

- La mise en place d'un menu végétarien ;
- Les mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) visant à protéger les données personnelles des familles ;
- Les mentions relatives au droit à l'image des enfants et jeunes fréquentant les structures municipales ;
- La mise en œuvre des inscriptions scolaires et de manière générale, aux services Education Enfance Jeunesse de manière dématérialisée.

De même, le projet de règlement intérieur, intègre désormais l'ensemble des structures de l'Education Enfance Jeunesse et précise le fonctionnement inhérent à chacune d'entre elles.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le nouveau Règlement Intérieur du service Education Enfance Jeunesse de la Commune de Volvic joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

le : 06.07.2026

Publié ou notifié

le : 06.07.2026

Le Maire,

M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

M. Laurent THEVENOT

